

DATE DE CONVOCATION : 07 avril 2025
DATE D’AFFICHAGE : 07 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 avril 2025 à 19H00

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE, M. DACQUIN, M. BUCKMAN, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, Mme CABRE, M. PENEZ, M. BLIN, Mme CADET, Mme VOET.

ABSENTS : Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme SCOTTE), Mme WUYTS, Mme BINET (procuration à Mme CABRE), M. REVILLON (procuration à M. DAMBRICOURT), M. MARIE (procuration à M. PENEZ).

N°2025/019 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Vu l’article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d’une dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

La présente délibération annule et remplace la délibération N° 2025/001

Au vu du montant du projet initial d’extension et de rénovation estimé à 3 204 582€ HT, Monsieur le Maire expose que le projet portera dans un premier temps uniquement sur la partie extension. Afin de financer le projet, la commune sollicite des subventions.

Dans ce cadre, le projet d’extension du centre socio-culturel est susceptible de bénéficier d’une subvention de l’État au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) 2025. Celle-ci porte uniquement sur des travaux dont le montant total doit être inférieur à 1 000 000€ HT. Le taux d’intervention maximal de l’Etat au titre de la DETR s’élève à 40%.

Etant donné que le projet d’extension ne peut être scindé en tranches fonctionnelles, la demande de subvention présentée au titre de la DETR porte sur un ensemble de lots atteignant 992 956€ HT.

Pour compléter le financement du projet, une demande de subvention sera déposée auprès des partenaires suivants :

- Conseil Régional au titre de la FSPS
- Conseil Départemental au titre du PTS-S
- Caisse d’Allocations Familiales au titre de l’Aide à l’investissement
- Financement communal

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 059-215906470-20250414-25_019-DE

SLOW

L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- Date de démarrage des travaux : 15/10/2025
- Date d'achèvement des travaux : 31/07/2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet d'extension du centre socio-culturel
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel
- d'inscrire les dépenses au budget communal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,



Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.